

GUIDE DE SENSIBILISATION

CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



À DESTINATION DES ACTEURS
DE LA FILIÈRE VINS

AVANT-PROPOS

Didier Guillaume

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les consommateurs manifestent aujourd'hui une attention croissante aux conditions de production des produits alimentaires et expriment notamment des attentes nouvelles en termes de respect de l'environnement et de qualité des produits.

Pour répondre à cette attente légitime, l'agriculture française s'engage dans une transition agro-écologique et sociale. Je veux accompagner cette transition et valoriser les nombreuses actions d'ores et déjà mises en place par les acteurs agricoles.

Les Etats Généraux de l'Alimentation ont montré que la Haute Valeur Environnementale était l'une des solutions pour répondre à ces attentes. Elle démontre pleinement que concilier les contraintes de production des agriculteurs et la demande des citoyens est possible.

Il est donc indispensable d'amplifier ce dispositif et toutes les bonnes volontés pour y parvenir sont nécessaires. Des démarches proactives doivent être menées en ce sens soit à titre individuel soit par un collectif d'acteurs (entreprise, coopérative, ODG...).

Je souhaite donc apporter tout mon soutien et saluer cette initiative de la filière vitivinicole qui vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés à la Haute Valeur Environnementale. Cette démarche démontre une fois de plus le dynamisme de la filière et sa volonté de répondre efficacement aux enjeux sociétaux majeurs, en particulier en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires comme de préservation des ressources naturelles (eau, qualité des sols...) et de la biodiversité.

Bernard ANGELRAS

Président de l'Institut Français de la Vigne et du Vin

Nous avons tracé le sillon de l'avenir avec le guide de l'agroécologie. Il était normal de poursuivre avec un guide sur la Haute Valeur Environnementale, sujet ô combien important, sur lequel notre filière est attendue. La certification environnementale, évoquée dans le plan filière vins et dans la loi EGalim, fait partie d'une composante de notre métier. Elle correspond à une attente du secteur viticole, afin de promouvoir l'engagement des acteurs en faveur du développement durable. La certification environnementale des exploitations agricoles permet d'accompagner les viticulteurs dans une démarche de progrès, structurée autour de trois niveaux, dont le dernier atteste une exploitation de Haute Valeur Environnementale.

La protection du terroir et du paysage fait partie de notre éthique environnementale à l'échelle du territoire. Nous devons faire rêver les consommateurs avec la qualité de nos vins mais également les séduire par les techniques de production que nous employons pour préserver la biodiversité du vignoble. Ce contrat, que nous devons passer avec la société, doit être gagnant-gagnant, en répondant aux attentes des consommateurs et en assurant la viabilité des exploitations viticoles. Ensemble, relevons les défis de notre génération. La certification doit être un moteur pour nos entreprises, un outil de réflexion pour bâtir l'avenir d'une viticulture engagée et relever les défis de la transition écologique.

L'IFV assure son rôle en fédérant l'ensemble des organismes vitivinicoles et en accompagnant, de façon pragmatique et durable, l'évolution de tous les acteurs de la filière. Ce guide est le fil conducteur pour la mise en scène de la viticulture de demain, seul gage de réussite permettant de s'inscrire dans la durabilité.



POURQUOI UN GUIDE DE SENSIBILISATION À LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE ?

Lors des États généraux de l'alimentation (EGA), la Haute Valeur Environnementale a été clairement identifiée, par l'ensemble des partenaires, comme un dispositif pertinent et efficace pour accompagner la transition agroécologique de l'agriculture française et valoriser les exploitations qui s'y engagent.

Une volonté partagée d'amplification de la Haute Valeur Environnementale est ainsi née et elle s'inscrit pleinement dans les ambitions que s'est fixées la filière vins pour les années à venir. Dans le cadre du plan filière, il a été décidé de promouvoir les démarches de progrès et les certifications environnementales auprès des acteurs du secteur, avec pour **objectif que 50 % des exploitations viticoles soient certifiées Haute Valeur Environnementale à l'horizon 2025.**

Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que par la mobilisation de l'ensemble du secteur viticole. Il est donc essentiel de sensibiliser les différents acteurs de la filière à la certification Haute Valeur Environnementale. Pour y parvenir, il est apparu important de mettre à disposition un outil informatif sur lequel les acteurs pourraient s'appuyer et prendre connaissance de la démarche. Ainsi, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Institut Français de la Vigne et du Vin et les Vignerons Indépendants ont collaboré en vue de produire ce *Guide de sensibilisation à la certification Haute Valeur Environnementale*. La réalisation de ce document a été encouragée et appuyée par le CNIV, la CNAOC, la Confédération des Vins IGP, l'ANIVIN de France, Coop de France - Vignerons Coopérateurs, l'UMVIN.

Ce guide de **sensibilisation** s'adresse ainsi à tout acteur de la filière viticole (viticulteur, acheteur de raisins ou de vin en vrac, cave coopérative, metteur en marché, technicien, etc.) afin de lui faire découvrir la Haute Valeur Environnementale ou approfondir ses connaissances sur le dispositif.

Le guide s'articule en deux parties. Dans une première partie, la démarche est présentée de façon descriptive et illustrée par des témoignages d'acteurs de la filière. Elle détaille tout le dispositif de la certification. La deuxième partie du guide est consacrée aux bonnes pratiques qui concourent à l'obtention de la certification. Elle s'articule autour des quatre thématiques phares de la certification environnementale : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de l'irrigation. Pour chaque thématique, un ensemble de pratiques envisageables est proposé et illustré à travers différents témoignages de viticulteurs engagés dans la certification.

Pour un renseignement approfondi et personnalisé, des accompagnements ou des **formations** peuvent être proposés par divers acteurs (Chambres d'agriculture, Vignerons Indépendants, démarches interprofessionnelles, organismes privés, etc.) au sein des différentes régions.



Sommaire

● Qu'est-ce que la certification Haute Valeur Environnementale ?	p.5
● La certification environnementale des exploitations agricoles : un dispositif progressif à trois niveaux	p.6
● Les options du niveau 3 de la certification environnementale	p.7
● Processus de certification	p.8
● Deux logos pour la Haute Valeur Environnementale	p.10
● L'obtention de la certification	p.11
● Les bonnes pratiques de la Haute Valeur Environnementale	p.12
• Préservation de la biodiversité	p.12
• Stratégie phytosanitaire	p.14
• Gestion de la fertilisation	p.16
• Gestion de la ressource en eau	p.17
● Liste des témoignages et liens utiles	p.18
● Remerciements	p.19



QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE ?

L'origine du dispositif

La Haute Valeur Environnementale est un dispositif issu du Grenelle de l'environnement (2007) et encadré par les pouvoirs publics.

Cette certification concourt de façon majeure à la valorisation de la démarche agroécologique, initiée en 2012 par le ministère chargé de l'agriculture. Il s'agit d'engager les agriculteurs français dans une transition vers des systèmes de production multiperformants en :

- portant une **vision systémique de l'exploitation**,
- valorisant les interactions biologiques positives des agroécosystèmes (présence d'éléments de biodiversité, régulation naturelle, diversité d'assolement, etc.) ;
- favorisant **l'autonomie et la robustesse des exploitations** par la recherche du bouclage des cycles (eau, azote, etc.) ce qui permet, entre autres, de réduire la dépendance aux intrants, d'améliorer la fertilité des sols et de protéger les ressources naturelles.

La certification Haute Valeur Environnementale vient également répondre à la demande des consommateurs en faveur d'une **alimentation à faibles impacts environnementaux** et issue d'une **production responsable**.

Les particularités de ce dispositif

La Haute Valeur Environnementale a pour but d'identifier et de **valoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement**. Elle correspond à l'atteinte du plus haut niveau d'un dispositif plus global et progressif de certification environnementale des exploitations agricoles. Elle permet à l'exploitant d'utiliser la mention valorisante « Issu d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale » pour les produits issus de son exploitation.

La certification est **multifilière**, c'est-à-dire qu'elle a été conçue pour être accessible à l'ensemble des productions agricoles.

La Haute Valeur Environnementale concerne **l'ensemble de l'exploitation agricole**. Pour un viticulteur possédant une ou plusieurs autres cultures au sein de son exploitation, la certification s'appliquera aux parcelles de vignes mais également à toutes les autres cultures présentes.

La démarche pour obtenir la certification est **exclusivement volontaire**. Elle peut s'effectuer individuellement ou dans un cadre collectif. Elle s'appuie sur des **obligations de résultats mesurés** par des indicateurs de performance environnementale.

TÉMOIGNAGE

Champagne André Robert

« La terre nous donne le moyen de vivre, alors notre devoir est de vivre en harmonie avec elle et de l'aimer. Travailler une monoculture telle que la vigne tout en respectant la planète Terre et sa biodiversité, voilà notre grand challenge, à nous, vigneron. La Haute Valeur Environnementale est un outil indispensable pour la réalisation de ce grand défi. Cette certification est accessible à tous. Même si elle demande un effort financier, elle reste économiquement viable pour l'entreprise. Elle est complète et transparente auprès du consommateur. Alors, utilisons cet outil de travail aujourd'hui avant que l'on nous impose un outil impossible demain. »

Bertrand Robert



TÉMOIGNAGE

Vignerons Indépendants de France



« Dès 2012, les Vignerons Indépendants de France ont perçu le formidable potentiel de la « Haute Valeur Environnementale » : ses promesses de biodiversité et d'autonomie vis-à-vis des intrants. Des valeurs en écho aux attentes des consommateurs qu'un logo met aujourd'hui en valeur. La Haute Valeur Environnementale consacre une nouvelle ère : celle d'une agriculture agroécologique mettant en œuvre au sein et autour des parcelles, des pratiques préventives et alternatives visant la plus grande indépendance possible vis-à-vis des intrants. Elle n'est ni un cahier des charges, ni une norme. C'est un outil d'évaluation de la performance, qui laisse une très grande liberté dans le choix des solutions à mettre en œuvre. C'est pourquoi ce guide est un acte majeur pour le développement de la Haute Valeur Environnementale. Bravo à tous ces vignerons précurseurs qui ont amorcé le processus et acceptent de partager ici leurs solutions. »

Laurent Brault

“ La terre nous donne le moyen de vivre, alors notre devoir est de vivre en harmonie avec elle et de l'aimer. Travailler une monoculture telle que la vigne tout en respectant la planète Terre et sa biodiversité, voilà notre grand challenge...”

Bertrand Robert
Champagne André Robert

LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES : UN DISPOSITIF PROGRESSIF À TROIS NIVEAUX

Niveau 1

Le **niveau 1** permet d'établir la bonne maîtrise de la réglementation environnementale, en particulier celle relative à la conditionnalité des aides PAC (politique agricole commune). Cette dernière se structure autour de trois domaines au titre de la certification environnementale : l'environnement, la santé des végétaux et les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

Au regard de l'application de ces réglementations, un bilan réalisé par l'exploitant doit être validé par un organisme habilité dans le cadre du système de conseil agricole (SCA). Les viticulteurs non soumis à la conditionnalité des aides PAC ne sont pas dans l'obligation d'intégrer le domaine relatif aux BCAE dans la réalisation du bilan. Par ailleurs, le viticulteur doit réaliser un auto-diagnostic de son exploitation au regard du niveau 2 ou du niveau 3.

Les 7 mesures BCAE

- Bandes tampons le long des cours d'eau
- Couverture minimale des sols
- Prélèvements pour l'irrigation
- Limitation de l'érosion
- Protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses
- Maintien de la matière organique des sols
- Maintien des particularités topographiques

Niveau 2

Le **niveau 2** est fondé sur des obligations de moyens. Le référentiel se structure autour de 16 exigences regroupées en 4 objectifs :

- maintenir la biodiversité
- adapter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- stocker les fertilisants et raisonner au plus juste les apports tout en limitant les fuites vers le milieu naturel
- optimiser les apports hydriques

Des démarches environnementales sont reconnues équivalentes au niveau 2. La liste complète de ces démarches reconnues est disponible sur le site internet du ministère de l'Agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/>

Niveau 3

Le **niveau 3** (Haute Valeur Environnementale) s'appuie sur des obligations de résultats mesurés par des indicateurs de performance environnementale.

Le viticulteur a le choix entre 2 options :

- Option A** : approche thématique
- Option B** : approche globale



La Haute Valeur Environnementale : le plus haut niveau du dispositif de certification



LES OPTIONS DU NIVEAU 3 DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Pour le niveau 3, ou Haute Valeur Environnementale, le viticulteur a le choix entre deux options. Elles permettent une adaptation à la diversité des systèmes de production rencontrés sur le terrain, mais traduisent un même niveau d'excellence environnementale. Chacune a ses propres items évalués.

Option A

C'est une approche thématique qui s'articule autour de 4 indicateurs :

- la **biodiversité**, qui s'exprime par la présence d'infrastructures agroécologiques, une diversité végétale, etc.
- la **stratégie phytosanitaire** évaluée avec les surfaces non traitées, l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires, les méthodes alternatives à la lutte chimique, l'enherbement, etc.
- la **gestion de la fertilisation** avec la réalisation d'un bilan azoté, l'utilisation d'outils d'aide à la décision, la couverture des sols, etc.
- la **gestion de l'irrigation** mesurée par le matériel utilisé, l'adhésion à une démarche de gestion collective, l'utilisation d'outils d'aide à la décision, etc.

Cette option s'établit sur un système de points. Chaque indicateur est composé de plusieurs items évalués en vue d'établir une note globale. La note de chaque indicateur doit être supérieure à 10 afin d'obtenir la certification.



Option B

Cette option retranscrit le fait que moins une exploitation est dépendante des intrants (eau, électricité, carburant, fertilisants, produits phytosanitaires, matières sèches, etc.) plus ses pratiques seront favorables pour l'environnement et la biodiversité. Cette approche globale permet donc de mesurer le degré d'autonomie de l'exploitation vis-à-vis des intrants à travers deux indicateurs :

- la **part des infrastructures agroécologiques** (IAE) ≥ 10 % de la surface agricole utile (SAU) **OU** les prairies permanentes de plus de 5 ans ≥ 50 % de la SAU
- le **poids des intrants** ≤ 30 % du chiffre d'affaires

Il faut que les deux indicateurs soient respectés pour obtenir la certification.



Maintenir la biodiversité, un des éléments essentiels à l'obtention de la certification Haute Valeur Environnementale



PROCESSUS DE CERTIFICATION



Certification individuelle

Validation du niveau 1 par un organisme SCA

À noter : Pour le cas d'une exploitation viticole possédant également d'autres cultures, le niveau 1 doit attester l'ensemble de l'exploitation, pas uniquement les parcelles de vignes.



Auto-évaluation au regard du niveau 3

À noter : Après obtention du niveau 1, le viticulteur peut décider de se faire certifier directement en niveau 3 sans passer par le niveau 2.



Prise de contact avec un organisme certificateur (OC) agréé par le ministère chargé de l'agriculture

À noter : Pour les viticulteurs déjà engagés au sein d'une démarche, leur OC peut, sous certaines conditions, leur proposer de réaliser un audit combiné avec la certification Haute Valeur Environnementale.



Évaluation technique initiale

Réalisée par l'OC conformément aux plans de contrôle du niveau 3

À noter : La certification délivrée est valable pour une durée de 3 ans.



Évaluation intermédiaire de suivi

Réalisée au moins 10 mois avant l'échéance de la certification



Évaluation technique de renouvellement

Réalisée dans les 3 mois précédant la date d'échéance du certificat



Certification individuelle gérée dans un cadre collectif

La structure collective détermine le champ des exploitations qu'elle souhaite engager dans la certification

À noter :

- Chaque viticulteur doit attester d'un niveau 1, réaliser une auto-évaluation au regard du niveau 3 et choisir entre l'option A ou l'option B.
- La structure collective doit mettre en place un système de contrôle interne et de suivi centralisé des indicateurs de performance environnementale.



Prise de contact avec un organisme certificateur (OC) agréé par le ministère chargé de l'agriculture



Évaluation technique initiale

Évaluation du système de suivi et de contrôle interne à la structure collective. Évaluation d'un échantillon d'exploitations

À noter : La certification délivrée est valable pour une durée de trois ans.



Audit annuel

Réalisé par l'OC conformément aux plans de contrôle du niveau 3

À noter : Lors de cet audit annuel, il est possible d'intégrer de nouvelles exploitations dans le champ des exploitations certifiées.



Évaluation technique de renouvellement

Réalisée dans les 3 mois précédant la date d'échéance du certificat



À noter : Quel que soit le processus de certification choisi, réalisé de façon individuelle ou dans un cadre collectif, le certificat délivré à la suite de l'audit est individuel, c'est-à-dire au nom de l'exploitation certifiée.

TÉMOIGNAGES DE STRUCTURES COLLECTIVES

Caves de Rauzan

« Nos viticulteurs étant certifiés Agriconfiance depuis 2011, intégrer la démarche Haute Valeur Environnementale était donc une suite logique car elle vient consolider notre engagement sur la thématique environnementale. C'est en 2017 que nous avons lancé ce processus collectif de façon expérimentale car nous étions la 1^{ère} cave coopérative à certifier nos exploitations dans ce cadre, en engageant dans un premier temps 15 % des surfaces afin de vérifier la viabilité du processus et de son adéquation avec nos ressources mises en place. L'expérience étant concluante, nous avons poursuivi en 2018 notre engagement de certification de nouvelles exploitations dans le

périmètre d'évaluation. Notre stratégie est de continuer à certifier nos viticulteurs afin de répondre à la demande grandissante de nos parties prenantes, qui nous incitent à évaluer dans cette démarche de « Haute Valeur Environnementale ». De façon générale, nous avons eu un retour très positif pour notre structure de cette certification individuelle gérée dans un cadre collectif. Elle permet d'auditer toutes les exploitations avec la même méthodologie et de limiter le coût des audits, mais il faut être conscient que cette gestion demande du temps et de l'énergie car, chaque année, elle nécessite de remobiliser les viticulteurs déjà certifiés et de sensibiliser les nouveaux. »



Terra Vitis® Alsace



« La majorité de nos adhérents Terra Vitis® ont émis la volonté de se faire certifier Haute Valeur Environnementale. Nous leur avons donc proposé de les accompagner car il est souvent plus difficile de s'engager dans la démarche individuellement. Nous avons engagé le processus en 2017 en organisant une formation, qui a permis aux viticulteurs de maîtriser les outils de la certification. Dans le cadre de Terra Vitis®, nous demandons à nos adhérents de nous fournir tout un ensemble de documents. Cette traçabilité est un avantage sur lequel nous avons pu prendre appui pour la certification Haute Valeur Environnementale. La certification individuelle gérée dans un cadre collectif est très intéressante car elle permet aux exploitants de ne pas se sentir seuls dans la démarche. Ce cadre leur a permis d'échanger entre eux sur les bonnes pratiques à mettre en place. Il y a eu un réel travail de réflexion technique. C'est la première fois que les viticulteurs observent autant leurs exploitations. De plus, la certification individuelle gérée dans un cadre collectif est également un avantage financier car elle permet de réduire les coûts. Avec notre organisme certificateur, nous avons pu combiner les audits Terra Vitis® et Haute Valeur Environnementale pour la majorité de nos adhérents. »

SME de Bordeaux

« Les entreprises vitivinicoles girondines s'engagent de façon volontaire dans le Système de Management Environnemental du Vin de Bordeaux (SME), initié par le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB). La dimension collective est une réelle force de cette démarche structurante, reconnue équivalente au niveau 2 de la certification environnementale. Pour valoriser leurs réalisations, les adhérents ont accès aux certifications ISO 14001 et Haute Valeur Environnementale (HVE), portées par l'association SME. Qui dit certifications collectives, dit responsabilité partagée. Cette implication est visible dans l'envoi annuel des indicateurs SME, intégrant

les indicateurs de la HVE. Toutes les entreprises calculent leur option A mais elles conservent le choix final de leur option pour le niveau 3 de la certification individuelle gérée dans un cadre collectif. Le collectif permet une mutualisation des coûts de la démarche HVE, mais également des expériences, notamment via la restitution annuelle des indicateurs SME de l'association à chaque entreprise, lui permettant de se situer dans le collectif. Les réussites individuelles sont partagées et le collectif accélère la performance individuelle. Le collectif stimule et favorise également l'échange de bonnes pratiques. »



Chambre d'agriculture du Gard



« La certification collective est très intéressante pour les caves coopératives, pour alléger les procédures et les coûts d'audits. Elle nécessite de bien définir en amont les objectifs de la structure et d'établir sa stratégie environnementale et commerciale. L'enjeu pour la cave est de réussir à fédérer les viticulteurs autour de ce projet commun et de se doter des moyens nécessaires pour accompagner l'engagement de chacun dans la démarche. »

Cave de Sabledoc

« Notre engagement dans la démarche Haute Valeur Environnementale a été initié par notre partenaire principal. Les premiers adhérents, qui se sont engagés, ont été certifiés en 2015. Généralement, les pratiques déjà utilisées par nos coopérateurs favorisent l'accès au niveau 3, d'autant plus que la Haute Valeur Environnementale s'adapte parfaitement à la viticulture dans le secteur des sables.

Depuis 2018, nous avons mis en place le processus de certification individuelle gérée dans un cadre collectif. Cela a nécessité davantage d'implication de la part de la coopérative, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard : récupération de la traçabilité des exploitations, mise en place et réalisation d'audits internes et visites terrains plus fréquents. »

DEUX LOGOS POUR LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



La mention valorisante « *Issu d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale* » et le logo associé permettent d'identifier les produits agricoles, bruts ou transformés, issus d'exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale. C'est ce logo qui peut être apposé sur les bouteilles ou tout autre produit commercialisé.

Pour information : « L'usage de la marque (« Issu d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale ») est également ouvert à toute personne dont l'activité a pour objet la fabrication, la commercialisation ou la distribution de denrées alimentaires transformées contenant au moins 95% d'ingrédients d'origine agricole issus d'exploitations Haute Valeur Environnementale. »
Règlement d'usage de la marque collective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Toute personne désirant apposer le logo suite à un achat de raisin ou de vin issu d'une exploitation certifiée Haute Valeur Environnementale doit soumettre une autorisation au bureau Qualité du ministère chargé de l'agriculture.



Le logo « *Haute Valeur Environnementale* » identifie, quant à lui, les exploitations engagées dans la démarche. Les viticulteurs peuvent utiliser cette marque sur tous leurs documents commerciaux ou comme outil de communication.

L'apposition de ces logos doit se faire en conformité avec les règlements d'usage correspondants.

A noter : Le logo existe uniquement en deux couleurs. Il est possible de choisir entre la marque de couleur « ocre » ou la marque de couleur noire. L'utilisation d'un logo de tout autre couleur est interdite.

TÉMOIGNAGE

Maison Hauler, unité de production d'Agromousquetaires



« Depuis plusieurs années, nous œuvrons pour la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement. Une réflexion a été menée avec Agromousquetaires afin de savoir vers quelle certification se tourner pour faire reconnaître nos bonnes pratiques auprès des consommateurs. La certification Haute Valeur Environnementale a été pour nous une évidence. Avec ce label, nous ne commercialisons pas un produit magique, nous montrons simplement que, grâce à l'agroécologie et à une politique d'achat au juste prix, les vigneronnes sont capables de réduire l'utilisation des produits chimiques et de favoriser la biodiversité. Des cahiers des charges spécifiques sont suivis dans chaque région viticole. La Haute Valeur Environnementale donne à la fois les leviers nécessaires pour produire un vin de qualité, assurer une production suffisante et la plus régulière possible, tout en assurant une rentabilité économique pour l'exploitation. »

TÉMOIGNAGE

Orchidées, Maisons de vin

« Aujourd'hui, plusieurs marchés sont demandeurs de vins issus d'exploitations Haute Valeur Environnementale. Cela motive les viticulteurs à se tourner vers la certification. Au sein d'Orchidées Maisons de vin, nous sélectionnons prioritairement les exploitations certifiées, toutes démarches confondues, et nous visons dans notre portefeuille d'approvisionnement une proportion d'exploitations certifiées à hauteur de 50 %. La Haute Valeur Environnementale nous intéresse car c'est une certification gouvernementale. Nos Domaines et Châteaux, soit



430 hectares, sont certifiés Haute Valeur Environnementale depuis 2017/2018. Ils sont également terrain d'innovation pour tester des pratiques respectueuses de l'environnement. Sur la partie amont, nous travaillons avec les Chambres d'agriculture pour sensibiliser nos fournisseurs vigneronnes à ces mesures vertueuses. Enfin, nous faisons évaluer régulièrement notre cahier des charges, afin de faire progresser l'ensemble de nos vigneronnes sur l'aspect environnemental. Nous avons également instauré une prime pour les exploitations certifiées, qui se traduit par une bonification sur le prix d'achat de leur récolte. »

“ **Aujourd'hui, plusieurs marchés sont demandeurs de vins issus d'exploitations Haute Valeur Environnementale. Cela motive les viticulteurs à se tourner vers la certification...** ”

Orchidées, Maisons de vin

L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Avec l'aide d'un accompagnement ou d'une formation

Des formations et des accompagnements vers la certification Haute Valeur Environnementale sont proposés à travers les différentes régions viticoles. Ils peuvent être dispensés par des acteurs variés comme les Chambres d'agriculture, les Vignerons Indépendants (avec leur formation « Passeport vers la Haute Valeur Environnementale »), les interprofessions ou encore des sociétés privées.

Pour toute personne désirant en apprendre davantage, les offres de formations et d'accompagnements sont recensées sur le site <http://hve-asso.com/accompagnement/annuaire>.

A noter : Suivant les régions, des aides (appui personnel ou aide financière) peuvent être proposées en vue de soutenir les viticulteurs dans leurs démarches vers la certification Haute Valeur Environnementale. Afin d'obtenir des renseignements, le mieux est de se rapprocher de la Chambre d'agriculture la plus proche.

Choisir un organisme certificateur

Plusieurs organismes certificateurs sont agréés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour délivrer la certification Haute Valeur Environnementale.

AFNOR Certification M. Stéphane DELHOUME stephane.delhoume@afnor.org 01 41 62 60 80 www.afnor.org	CERTIS Mme Claire DUDOT claire.dudot@certis.com.fr 02 99 60 82 82 www.certis.com.fr	OCACIA certidurable@ocacia.fr 01 56 56 60 50 www.ocacia.fr
BIOTEK Agriculture Mme Anita PETIT a.petit@biotek-agriculture.fr 03.25.41.64.96 www.biotek-agriculture.fr	CERTISUD accueil@certisud.fr 05 59 02 35 52 www.certisud.fr	QUALISUD ceeaa-hve@qualisud.fr 05 62 88 13 90 www.qualisud.fr
BUREAU VERITAS departementagroindustriemail @bureauveritas.com 01 41 97 00 74 www.bureauveritas.fr	CONTROL UNION M. Hervé MALANDAIN hmalandain@controlunion.com 02 35 42 77 22 www.control-union.fr	SGS M. Clément CHARLES clement.charles@sgs.com 01 41 24 83 19 www.sgsgroup.fr
CERTIPAQ developpement@certipaq.com 0 972 670 813 www.certipaq.com	ECOCERT hve@ecocert.com 05 62 07 34 24 www.ecocert.fr	SOCOFRET contact@socofret.com 03 26 51 03 03 http://socofret.net/#/

TÉMOIGNAGE

CHAPELLE de NOVILIS



« Les parcelles et les vins de CHAPELLE de NOVILIS sont certifiés Agriculture Biologique depuis 2015. L'exploitation dans sa totalité (parcelles cultivées et non cultivées) a obtenu le label Haute Valeur Environnementale dès 2016. Ce label vient compléter le label Agriculture Biologique auquel nous avons souhaité ajouter la gestion des traitements phytosanitaires, de l'eau, de la fertilisation des sols, ainsi que la gestion de la biodiversité, dans les parcelles mais aussi à l'extérieur de celles-ci. La Haute Valeur Environnementale n'est ni au-dessus, ni en dessous de l'Agriculture Biologique en termes de valeur, elle en est le complément. »

Nathalie Jeannot

A noter : Pour les viticulteurs déjà engagés au sein d'une démarche et qui souhaiteraient se faire certifier Haute Valeur Environnementale, leur organisme certificateur peut, sous certaines conditions, leur proposer de réaliser un audit combiné.

Ces informations ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer. La liste des organismes certificateurs est disponible sur le site du ministère chargé de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/>

LES BONNES PRATIQUES DE LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La certification Haute Valeur Environnementale s'appuyant sur des obligations de résultats, il est apparu judicieux de proposer aux viticulteurs des pistes d'actions qui peuvent leur permettre de s'engager vers cette démarche. Ainsi, cette partie s'articule autour des quatre thématiques phares de la certification : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. Pour chaque thématique, des pratiques techniques sont présentées, en se basant à la fois sur la grille d'évaluation de la certification et sur les retours d'expériences de vignobles déjà certifiés Haute Valeur Environnementale (liste des témoignages disponible page 18)..

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité et l'agriculture sont indissociables l'une de l'autre car les éléments naturels sont en constante interaction avec l'activité humaine. Il est donc important de chercher à mieux intégrer la biodiversité au sein du système de production, en limitant les impacts négatifs que peuvent avoir certaines pratiques agricoles sur elle (fertilisation, travail du sol, produits phytosanitaires, homogénéisation des cultures, etc.) et ainsi optimiser les bénéfices qu'elle peut apporter (régulation du régime hydrique, filtration des polluants, lutte contre l'érosion, pollinisation, etc.). Pour contribuer à cette biodiversité fonctionnelle, il est important de veiller à conserver et à développer la présence d'espaces naturels sur l'exploitation, qui peuvent assurer la survie et la reproduction de la plupart des auxiliaires de culture.

« BIODIVERSITÉ » ET HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Plusieurs pratiques ou actions favorables à la biodiversité sont prises en compte dans le cadre de la certification Haute Valeur Environnementale telles que :

- ✓ Maintenir, voire augmenter, la part de l'exploitation réservée aux infrastructures agroécologiques (= habitats semi-naturels qui ne reçoivent ni fertilisants chimiques ni pesticides) tels que des prairies permanentes, des lisières, des haies et arbres isolés, des bandes enherbées, des terrasses et murets, des mares et fossés, etc.
- ✓ Diversifier les espèces végétales cultivées et les espèces animales élevées
- ✓ Installer des ruches et favoriser la présence de fleurs

La Haute Valeur Environnementale valorise la présence de biodiversité sur les exploitations et celle-ci constitue ainsi une thématique phare de cette certification.



Chaque viticulteur a la possibilité d'adapter ses pratiques en fonction de la spécificité de son exploitation, de son territoire mais également de sa sensibilité personnelle.

La certification atteste que le viticulteur conserve et développe la biodiversité, tant naturelle (bordure de parcelles) que domestique (au sein des parcelles).



Pour les acteurs désireux de s'engager pleinement dans une transition agroécologique, il est possible d'approfondir ses connaissances en s'appuyant sur le **Guide de l'Agroécologie en viticulture**, document élaboré par l'IFV en collaboration avec l'INAO. Publié en 2017, il propose un ensemble de mesures agroenvironnementales envisageables qui vise à protéger et développer la biodiversité, ainsi qu'à réduire la dépendance aux intrants. Que le viticulteur souhaite se faire certifier Haute Valeur Environnementale ou juste améliorer ses pratiques quotidiennes, ce document offre un panel d'informations utiles en lien avec l'agroécologie : la législation en vigueur, des mesures techniques, des initiatives menées au sein des régions viticoles, des outils et documents de référence existants. L'objectif de ce guide est d'apporter des points de repères aux vignerons qui souhaitent, sur le plan individuel ou dans un cadre collectif, faire évoluer leurs pratiques.

L'expression de la biodiversité au sein des exploitations viticoles

Lorsque l'on échange avec des viticulteurs dont les exploitations sont certifiées Haute Valeur Environnementale, on se rend très vite compte que les actions mises en œuvre pour favoriser la biodiversité sont très variées et qu'elles s'expriment différemment selon les caractéristiques de l'exploitation. En se basant sur plusieurs témoignages, il est possible d'illustrer cette diversité.

Les premiers éléments de biodiversité évoqués par les viticulteurs sont des infrastructures agroécologiques (IAE), c'est-à-dire des zones de repos qui ne reçoivent ni intrant ni action humaine qui entraveraient la présence des auxiliaires de culture. Elles correspondent principalement à des bosquets, des talus, des haies et espaces arborés, des lisières de bois, des points d'eau tels que des mares, des murs, etc. Elles peuvent se situer au sein de la parcelle, en bordure ou entre les parcelles, assurant un corridor biologique, comme par exemple des tournières enherbées (**Château Montana**).

Certaines IAE peuvent varier d'une région à une autre. On peut, par exemple, retrouver des restanques en Provence (**Domaine de l'Olivette**) ou des pierriers dans les régions de montagne (**Domaine Chevallier Bernard**). Plusieurs vignobles cherchent à développer la présence de ces infrastructures comme, par exemple, le **Logis de Montifaud** qui a fait appel à l'association **Prom'Haies** afin de l'accompagner dans la plantation de nouvelles haies au sein de son exploitation. Les surfaces non cultivées et ne recevant aucune intervention, les friches, les zones franches, les jachères, les prairies permanentes ou temporaires sont également des zones de biodiversité à promouvoir au sein des exploitations viticoles. Ces différents éléments sont à valoriser car ils apportent des bénéfices multiples à l'exploitation. En effet, ces IAE, lieux d'habitat pour certains auxiliaires de culture, permettent la mise en place et la pérennisation d'un écosystème complexe. Afin de développer la présence de ces auxiliaires, plusieurs actions peuvent être réalisées. Par exemple,

l'implantation de bandes fleuries et de fruitiers permettront d'attirer les abeilles sur l'exploitation, comme l'a déjà expérimenté le **Domaine de Magord**, et peuvent être accompagnés par l'installation d'une ruche. Afin de promouvoir la présence de certains insectes ainsi que celle de leurs régulateurs, les arbres morts peuvent être conservés, pratique déjà mise en place par le **Clos Trimoulet**. Dans une volonté de préserver et de développer la faune sur l'exploitation, les viticulteurs peuvent aussi collaborer avec des organismes spécifiques tels que la LPO (**Domaine ROZEL**) ou le conservatoire des espaces naturels (**CHAPELLE de NOVILIS**).

La biodiversité peut également être favorisée par une diversification des productions de l'exploitation. Plusieurs exploitations viticoles se sont ainsi diversifiées en intégrant des céréales (**Domaine Aspaspie**), des lavandes et des asperges (**Domaine ROZEL**), des prunes (**Domaine de Poulvère**), des noix (**Poulet et Fils**) ou encore en développant la présence de bétail tel que des brebis (**Maison Bernard Begaud**).





STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE

Tout au long de l'année, les cultures agricoles sont exposées à des maladies ou ravageurs, ainsi qu'à de potentielles concurrences dues à la présence d'adventices. Il est donc essentiel de mettre en place une stratégie pour réduire l'impact que peuvent avoir ces aléas sur les vignes. L'action la plus répandue pour cette lutte est le recours aux produits phytosanitaires. En viticulture, ces produits se regroupent principalement en deux catégories : les herbicides, qui vont permettre de gérer les adventices, et les non herbicides, qui vont traiter les problèmes liés aux ravageurs et maladies. Bien que ces produits phytosanitaires puissent apporter une aide, il est important d'essayer de rechercher un équilibre entre l'environnement et l'utilisation d'intrants, et de privilégier une régulation naturelle lorsque cela est possible.

STRATÉGIE « PHYTOSANITAIRE » ET HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La Haute Valeur Environnementale valorise les exploitants qui cherchent à limiter leur dépendance aux intrants, notamment en produits phytosanitaires. Les pratiques mises en œuvre pour limiter leur utilisation sont valorisées dans le cadre de cette certification et notamment :

- ✓ L'application ciblée des traitements et préservation d'un maximum de zones non traitées
- ✓ L'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique (lutte physique ou biologique)
- ✓ L'enherbement

Par ailleurs, la limitation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, grâce à ces pratiques, est mesurée par le calcul de l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) de l'exploitation au regard d'une référence régionale.



La gestion de l'enherbement au sein des exploitations viticoles

L'enherbement, c'est-à-dire le maintien et l'entretien d'un couvert végétal entre les rangs et autour des parcelles de façon temporaire ou permanente, est un enjeu majeur en viticulture. Bien qu'il puisse être à l'origine de concurrences (hydrique et azotée) avec les vignes, s'il est maîtrisé, il peut offrir de nombreux bénéfices (source de matière organique, favorise la vie biologique des sols, augmente la stabilité structurale et la porosité du sol, limite le ruissellement et donc l'érosion, etc.).

Pour maîtriser cet enherbement plusieurs solutions existent. Il est possible de travailler sur la surface d'enherbement, par exemple, en limitant l'enherbement à un rang sur deux. Cette pratique est notamment mise en place au sein du **Domaine Talmard Gérald** afin d'assurer de la portance et de limiter les impacts sur le sol lors des passages des machines. Pour réguler le rang sans enherbement, il utilise du désherbant chimique à dose réduite. Cette pratique permet de diminuer l'IFT herbicide.

Il est également possible d'avoir recours au travail du sol comme alternative au désherbage chimique. Il peut être effectué soit par une charrue (**Domaine de l'Oriel**) soit par des outils de travail du sol tels que les interceps (**Domaine de Vaysette**). Le domaine **Prieur Pierre et fils** a, depuis presque dix ans, arrêté l'utilisation d'herbicides en faveur du travail du sol mécanisé. A ce jour, la concurrence entre les ceps et l'enherbement se fait de façon naturelle sur le domaine. Cependant, suivant les régions, il n'est pas toujours facile d'avoir recours à la mécanisation, notamment pour les vignobles en coteau. Il est donc important de prendre en compte les spécificités du terroir. Par exemple, le **Domaine de Leyre Loup**, situé dans le Beaujolais, a réfléchi à une restructuration de son vignoble afin d'agrandir les espaces inter-rangs et ainsi permettre un travail du sol à l'aide d'un intercep. Cet élargissement des inter-rangs a également permis la mise en place d'un enherbement pour lutter contre l'érosion du sol et favoriser la présence de biodiversité.



La gestion du couvert végétal est complexe car il faut réussir à avoir assez d'herbe, pour en retirer les bénéfices, mais sans excès pour ne pas avoir trop de concurrence avec les vignes. Conscient de l'importance du couvert végétal, le **Domaine Daniel Dugois** ajuste ses pratiques en fonction des saisons. En automne, un couvert automnal pousse spontanément, ce qui

apporte une protection du sol pour l'hiver. Puis, à la sortie de l'hiver, le domaine réalise son premier travail du sol, opération qui sera répétée en fonction des besoins et de la pousse des adventices. Pour le domaine, il est important de travailler le sol au bon moment et de faire attention à l'herbe car cela permet d'améliorer l'activité biologique du sol.

La gestion des traitements phytosanitaires au sein des exploitations viticoles

Dans la gestion des traitements phytosanitaires, il existe deux types de pratiques. Les premières sont des mesures préventives qui peuvent être effectuées avec les travaux en vert (effeuillage, ébourgeonnage, palissage). Ces mesures, dites prophylactiques, permettent de prévenir l'apparition et la diffusion des maladies. Par exemple, un palissage droit, couplé à une aération des grappes, contribue à prévenir l'apparition de pourriture. Ces pratiques concourent à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et donc de l'IFT.

Les deuxièmes sont des pratiques permettant d'optimiser les doses appliquées lors du traitement et de traiter avec précision la zone ciblée. Le recours à ce type de mesures peut permettre de diminuer de façon significative l'IFT. Ces pratiques peuvent être diverses :

- Réaliser des observations régulières afin de ne traiter qu'en cas de nécessité, avec la possibilité d'intégrer des démarches régionales d'observation comme ObserVigne en Beaujolais (**Domaine de Leyre Loup**)
- Adapter les doses de traitements au volume foliaire afin de diminuer les quantités apportées lors de la campagne de traitement (**Lycée Viticole de Beaune**)
- Recourir à un outil d'aide à la décision, comme Optidose, qui permet de réduire les doses de produits utilisés en fonction du stade végétatif et de la pression parasitaire (**Domaine Talmard Gérald**)

- Coupler l'utilisation d'un outil d'aide à la décision avec l'installation d'une station météo au sein de l'exploitation (**Domaine de l'Olivette**)
- Limiter l'utilisation d'insecticides afin de favoriser la mise en place d'une régulation naturelle grâce à la prédation des ravageurs assurée par les auxiliaires de la vigne (**Domaine Daniel Dugois**)
- Adhérer à des démarches collectives qui permettent d'établir des comptages de certains ravageurs ou de mettre en place la confusion sexuelle au sein de la région (**Domaine de la Meulière**)
- Utiliser des produits classés comme biocontrôles, considérés comme moins impactants vis-à-vis de l'environnement, tels que le soufre (**Domaine des Hautes Vignes**), le phosphonate de potassium (**Château de la Tour Blanche**) ou certains extraits de plantes (**Champagne William Saintot**)
- Réduire les pollutions et les doses utilisées grâce à l'investissement dans du matériel adapté tel qu'un kit environnement pour empêcher la cuve de déborder (**Champagne Michel Lorient - Apollonis**), un pulvérisateur face par face avec panneaux récupérateurs (**Domaine des Hautes Vignes**) ou un pulvérisateur à jet-porté qui peut être équipé d'un système DPAE (**Domaine Berthelemot Brigitte**)





GESTION DE LA FERTILISATION

La fertilisation est une pratique essentielle en viticulture car elle assure non seulement la nutrition de la vigne mais également le bon fonctionnement du sol. En viticulture, la matière organique joue un rôle primordial notamment dans le stockage et la régulation de l'alimentation de la vigne, la qualité et la stabilité de la structure du sol, la capacité de rétention d'eau ainsi que dans la vie biologique des sols. Il est donc nécessaire que le viticulteur y porte une attention particulière. En viticulture, l'enjeu environnemental de la fertilisation n'est pas tant de limiter l'utilisation des intrants mais plutôt de faire attention à la qualité des apports, en limitant le recours aux produits de synthèse.

GESTION DE LA « FERTILISATION » ET HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La Haute Valeur Environnementale valorise les exploitations qui ont une gestion équilibrée de leur fertilisation et faiblement dépendantes en apports extérieurs de fertilisants. Les pratiques qui sont valorisées dans le cadre de cette certification sont notamment les suivantes :

- ✓ Réaliser un bilan azoté afin de suivre les apports et sorties d'azote
- ✓ Adaptation des apports d'azote aux besoins de la vigne en fonction des parcelles et valorisation des zones non fertilisées
- ✓ Introduction de légumineuses dans les couverts végétaux

Par ailleurs, la bonne gestion de la fertilisation est mesurée par le calcul d'un bilan azoté qui doit être équilibré.



La gestion de la fertilisation au sein des exploitations viticoles

En viticulture, une attention particulière doit être portée au taux de matière organique et au pH du sol, qui sont à la base de la fertilisation et donc du bon fonctionnement du sol. Lorsque le taux des minéraux dans le sol n'est pas suffisant, il est important de combler ce déficit avec des apports adaptés. Pour ce faire, plusieurs solutions existent.

Dans un premier temps, avant de réaliser tout apport de fertilisant, il est judicieux de réaliser des analyses de terre et des diagnostics pétiolaires régulièrement afin de connaître les besoins. Ces analyses peuvent être complétées par le calcul régulier de la balance azotée entre les sorties et les entrées d'azote ayant lieu au sein de l'exploitation (**Lycée viticole de Beaune**). De plus, les apports peuvent être modulés en fonction des parcelles (**Domaine de la Meulière**), voire même en intraparcellaire en fonction des différents besoins.

Les fertilisants peuvent être appliqués directement sur le sol ou en application foliaire. La fertilisation peut être apportée par des engrais et des amendements sous forme minérale ou organique : compost de marc de raisin (**CHAPELLE de NOVILIS**), potasse (**Château de**

Pizay), azote liquide en apport foliaire, etc. Le broyage des sarments est également une pratique valorisée en fertilisation. Cette revalorisation des sous-produits de la vigne permet d'apporter du carbone, donc de la matière organique, au sol de façon naturelle (**Château de Pizay**). Suivant les besoins, il est également possible de cumuler plusieurs pratiques différentes, comme le fait le Vignoble Marcel Petit en combinant l'utilisation d'amendements organiques et d'engrais verts, tels de l'orge et des vesces.

L'implantation d'engrais verts au sein des couverts végétaux est une pratique de plus en plus répandue. Suivant les régions, ces engrais verts peuvent pousser spontanément, tel est le cas pour le **Château l'Inclassable** au sein duquel des trèfles blancs apportent naturellement la fertilisation azotée nécessaire. Le recours aux engrais verts permet également d'occuper le terrain avec un enherbement maîtrisé, limitant ainsi l'apparition d'espèces adventices. Ces couverts végétaux peuvent également apporter des fleurs pour favoriser la biodiversité, servir de paillage après destruction et être restitués au sol sous forme de matière organique.



GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La gestion de la ressource en eau est une thématique qui touche de plus en plus d'exploitations. Avec l'augmentation des sécheresses, les cultures souffrent plus fréquemment de stress hydrique. Bien que ce besoin en eau augmente d'année en année, il est nécessaire de porter une attention particulière à la gestion de cette ressource. Afin de mettre en place une gestion quantitative, il est important de prendre en compte trois composantes : la plante, le sol et le climat. Les apports d'eau doivent être régulés en fonction des besoins de la plante, qui vont varier selon le climat, le type de sol, les objectifs de production et le mode de conduite, notamment, de l'entretien du sol. L'enjeu actuel est de mettre en œuvre des pratiques qui vont optimiser la gestion de l'eau naturellement présente dans les sols et de limiter les apports extérieurs (irrigation).



GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La Haute Valeur Environnementale valorise les exploitants qui cherchent à limiter leur dépendance aux intrants, notamment en eau. Les pratiques qui sont valorisées dans le cadre de cette certification sont notamment les suivantes :

- ✓ L'absence d'irrigation
- ✓ La mise en place de pratiques culturales visant à limiter l'apport d'eau
- ✓ Si besoin d'irriguer : un suivi détaillé de l'eau apportée
- ✓ L'installation d'un matériel optimisant les apports d'eau (type goutte à goutte)

La consommation en eau et les pratiques mises en œuvre pour limiter son utilisation sont des points évalués dans le cadre de la certification. Et pour les viticulteurs qui n'irriguent pas ? La thématique « Irrigation » de l'option A est validée d'office.

La gestion de la ressource eau au sein des exploitations viticoles

Afin de gérer la ressource en eau, plusieurs initiatives sont réalisables. La meilleure économie d'eau étant l'absence d'irrigation, certains vignobles ont mis en place des pratiques culturales visant à préserver l'eau présente au sein du sol et à retarder au maximum l'irrigation. C'est notamment le cas du **Domaine de l'Olivette** qui a repensé ses méthodes de travail afin de ne pas avoir recours systématiquement à l'irrigation. Bien qu'un enherbement naturel pousse spontanément de la fin des vendanges au printemps, à partir de l'arrivée des adventices concurrentielles le domaine pratique un travail du sol afin de retirer l'herbe et ainsi limiter la concurrence hydrique avec les vignes.


D'autres pratiques préventives sont également envisageables pour limiter les apports d'eau. Il est par exemple recommandé d'entretenir et d'améliorer le taux de matière organique des sols cultivés. En effet, la matière organique va permettre d'améliorer la vie des sols et donc d'augmenter la porosité du sol, soit sa capacité à absorber et à retenir l'eau. Si cela ne suffit pas,

il est possible d'avoir recours à des éléments favorisant la rétention d'eau comme du paillage ou encore des biochars, amendements organiques hydro-rétenteurs, qui sont actuellement étudiés et qui semblent montrer des résultats concluants.



Ces actions servent à atténuer le stress hydrique et donc à reculer le recours à l'irrigation. Cependant, il n'y a pas de solution miracle pour compenser l'irrigation. En cas de très forte sécheresse, le recours à l'irrigation est nécessaire pour certains vignobles. Pour les exploitations qui ont besoin d'irriguer régulièrement, il est recommandé d'utiliser un système par goutte à goutte car il permet de localiser et de maîtriser avec justesse les apports réalisés. Plusieurs domaines se sont déjà équipés de ce matériel, comme **CHAPELLE de NOVILIS**. Afin d'optimiser les prélèvements sur la ressource en eau, il est également recommandé de mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales tels que les retenues collinaires ou les bassins de rétention.

LISTE DES TÉMOIGNAGES





ALSACE

-  Domaine de l'Oriel
- Maison Hauller
- Terra Vitis®




BEAUJOLAIS

-  Château de Pizay
-  Domaine de Leyre Loup

BOURGOGNE

-  Domaine Berthelemot Brigitte
-  Domaine du Lycée Viticole de Beaune
-  Domaine de la Meulière
-  Domaine Talmard Gérald



BORDEAUX

- Cave de Rauzan
-  Château l'Inclassable
-  Château la Tour Blanche
-  Clos Trimoulet



Système de Management
Environnemental du vin
de Bordeaux

-  Vignobles Marcel Petit

CHAMPAGNE

-  Champagne André Robert
-  Champagne Michel Lorient Apollonis
-  Champagne William Saintot
-  Domaine Aspasia


COGNAC

-  Logis de Montifaud
-  Maison Bernard Begaud

JURA

-  Domaine Daniel Dugois

LANGUEDOC

- Cave de Sabledoc
- Chambre d'Agriculture du Gard
-  Chapelle de Novilis

PROVENCE

-  Domaine de l'Olivette



ROUSSILLON

-  Château Montana



SAVOIE

-  Domaine Chevallier-Bernard




SUD-OUEST

-  Château Poulvère
-  Domaine de Vaysette

VAL DE LOIRE

- Orchidées Maisons de vin
-  Domaine des Hautes Vignes
-  Prieur Pierre et fils

VALLÉE DU RHÔNE

-  Domaine de Magord
-  Domaine Poulet et Fils
-  Domaine Rozel

LIENS UTILES



**Site du ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation**
<http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-emploi-pour-les-exploitations>



**Site de l'Association Nationale
pour le Développement
de la Certification HVE**
<https://hve-asso.com/>



**Site de l'Institut Français
de la Vigne et du Vin**
<http://www.vignevin.com/>



**Lien vers le Guide
de l'agroécologie en viticulture**
<http://www.vignevin.com/outils-en-ligne/aide-a-la-decision/agroecologie/agroecologie/guide-agroecologique.html>





REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé à l'aboutissement de ce guide :

- les différents représentants vitivinicoles (CNIV, CNAOC, Confédération des Vins IGP, ANIVIN de France, Coop de France - Vignerons Coopérateurs, UMVIN) qui ont appuyé et soutenu ce guide et qui, de par leurs engagements, permettent un rayonnement de la certification Haute Valeur Environnementale à travers toute la filière vin ;
- l'ensemble des acteurs qui ont pris le temps d'échanger avec nous sur la certification environnementale et leurs retours d'expériences. Nous n'avons malheureusement pu citer dans le guide toutes les personnes qui ont témoigné. Mais, nous souhaitons les remercier pour le temps qu'elles nous ont accordé. Leurs contributions ont été essentielles à la partie technique de ce guide.

Rédacteurs :

M. Balazard, V. Lempereur de l'Institut Français de la Vigne et du Vin
L. Schio du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
L. Brault des Vignerons Indépendants

Crédits photos :

p. 4, 7, 12 : M. Balazard
p. 7, 14, 15, 16 : IFV
p. 7, 11 : IFV, AdobeStock
p. 13, 19 : SICAREX Beaujolais
p.17 : Daniel Gillet InterBeaujolais

Directeur de publication :
J-P. Van Ruyskensvelde

Conception graphique :
ESOPE Montpellier
www.esope.eu

N°ISBN :
2-906417-73-4 - Février 2019

CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

“La Haute Valeur Environnementale est la seule certification intégrant pleinement la préservation de la biodiversité et proposant une démarche de progrès adaptée à tous les agriculteurs.”

Association Noé

“La Haute Valeur Environnementale permet de renforcer nos démarches de certifications régionales qui sont plus larges afin d'intégrer des éléments sur la qualité du produit dans le respect de l'environnement.”

CNIV



“Le développement de la certification Haute Valeur Environnementale traduit la volonté de la viticulture de s'engager collectivement dans la transition écologique.”

CNAOC

“A travers les vitrines des Vignobles Innovants Eco-responsables et leur haute technicité, l'ANIVIN De France soutient la certification Haute Valeur Environnementale.”

ANIVIN de France

“Les Vignerons Coopérateurs partagent les valeurs de protection de l'environnement attendues par les consommateurs. La Haute Valeur Environnementale participe au respect de ces valeurs.”

Coop de France - Vignerons Coopérateurs



“La Haute Valeur Environnementale permet de faire reconnaître les actions environnementales entreprises par les exploitants viticoles et de répondre à une demande croissante.”

Confédération des vins IGP

“Les Indications Géographiques françaises ont fait des enjeux environnementaux une priorité. Les attentes sociétales en la matière sont stratégiques pour nos filières de qualité, nos AOC et IGP.”

INAO

“L'UMVIN est fière d'apporter sa contribution et son soutien à l'élaboration du guide de sensibilisation à la Haute Valeur Environnementale pour la filière vins.”

UMVIN

“La reconnaissance de la transition agroécologique passe par la Haute Valeur Environnementale, vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de notre santé.”

France Nature Environnement

“L'engagement historique des Vignerons Indépendants pour la Haute Valeur Environnementale bénéficie aujourd'hui à toute la filière viticole.”

Vignerons Indépendants de France

